

Dans quelles analyses le Fonds Sanitaire contribue-t-il en 2024 ?

Avec l'intervention financière du Fonds sanitaire, le secteur bovin soutient et encourage les éleveurs dans la mise en œuvre des programmes sanitaires. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des contributions actuelles aux analyses du Fonds sanitaire (mise à jour le 09/02/2024).

Programme	Description	Intervention
IBR	Réactions aspécifiques et tests génétiques dans le cadre d'un litige	Participation intégrale aux frais d'analyse si l'association juge que l'analyse n'est pas spécifique ou concordance en cas de litige.
	Perte du statut indemne	Participation intégrale aux frais d'analyse de tous les examens sérologiques pour le recouvrement du statut de indemne, sous réserve de l'approbation de l'échantillonnage par l'association.
	Suspicion clinique IBR	Participation intégrale aux frais d'analyse lors de la recherche PCR sur les écouvillons
	Tests de confirmation sur le lait de tank dans le cadre du maintien du statut (effectués automatiquement par le MCC et le laboratoire)	Contribution intégrale aux coûts d'analyse
	Risque accru à la suite d'études épidémiologiques	Participation intégrale au coût de l'analyse à condition que l'association donne l'ordre de prélèvement.
BVD	Réactions aspécifiques et tests génétiques dans le cadre d'un litige	Participation intégrale aux frais d'analyse si l'association juge que l'analyse n'est pas spécifique ou concordance en cas de litige.
	Frais de port B-post	Payé en totalité
Paratbc	Entreprises avec un niveau de suivi A	À partir de 01/11/2023 : Paiement partiel de 0,50 EURO (TVA incluse) par examen sérologique
	Entreprises avec un niveau de suivi B	À partir de 01/11/2023 : Paiement partiel de 0,50 EURO (TVA incluse) par examen sérologique
	Exploitations fortement infectées avec suivi ARSIA	À partir de 01/11/2023 : Paiement partiel de 0,50 EURO (TVA incluse) par examen sérologique
	Entreprises avec un niveau de suivi A	Paiement partiel de 20 EURO (TVA incluse) par examen PCR
SDRP	Analyses effectuées dans le cadre du plan PRRS exploitation porcines 2022 - uniquement pour les participants enregistrés au programme volontaire	Intervention partielle de 10 EURO par ELISA , 35 EURO/PCR, 277,83 EURO/ séquence génétique (TVA excluse)
Aujeszky	Analyses dans le cadre des test de suivi	À partir de 01/10/2023 : Intervention partielle de 5,10 EURO par analyse (TVA excluse)
Tuberculose	Analyses dans le cadre du programme de surveillance et de contrôle	Participation intégrale au coût de l'analyse selon le tarif communiqué par les laboratoires de première ligne au SPF SPSCAE.

Disclaimer : Les interventions sont sous réserve et dépendent des réserves financières du fonds sanitaire.